

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M23-002831

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01948 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : JBARA Dina
 Date de naissance : 01/01/1947
 Adresse : 05, Rue Mohamed Charnit oujda
 Tél. : 0664557044 Total des frais engagés : 26090 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Wassim M. EL RABBANI
 CARDIOLOGUE
 Bd. Idriss Al Akbar, Im. Al Mourabidine
 Tél. : 05 36 70 31 54 - OUIDA
 Date de consultation : 16/06/2023
 Nom et prénom du malade : Jbara Dina Age: 76
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : R.M.S.C. R.M.S.C. C.R.S.C.
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : oujda Le : 16/06/23
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M23- 0002831

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 01948
 Nom de l'adhérent(e) : JBARA Dina
 Total des frais engagés : 26090
 Date de dépôt : 16/06/2023

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

LOT : 22E016
PER.:09 2026
LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60
6 118000 060468

LOT : 22E016
PER.:09 2026
LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60
6 118000 060468

ALDACTONE 50^{mg}
P.P.V: 56,80 DH
6 118001 170029

39,90
BIPROL[®] 5 mg
30 Comprimés pelliculés
sécables
6 118000 121305

Rexaban[®] 20 mg
20 comprimés pelliculés
6 118000 072683
37,00

506
Net weight: 50g
3 116000 670002
BIOFAR MULTI 12VIT 12 MINÉRAUX CP BTECO
PPC : 79,00
Ut Av 05/2025 Lot : 2118/9
IPHADERM
Lot N° / A consommer de préférence avant fin :

BIOFAR

**12 VITAMINES
12 MINÉRAUX**



1 comprimé par jour
Goût agrumes
Sans sucre



Complément alimentaire

حالات التعب
20 أمبولة
بدون سكر

LOT: 0443
PER: 04 2026
PPV: 46.00DH

مالات السيتروولين
ستيمول[®]

STIMOL[®]
20 ampoules buvables
de 10 ml
6 118000 370017

Dr WASSIM M. EL RABBANI

CARDIOLOGUE

Ancien Médecin à l'Hôpital Al Farabi - Oujda
Ancien attaché au CHU Hassan II - Fes



د. وسيم محمود الربباني

إختصاصي في أمراض القلب والأوعية الدموية
طبيب سابق بمستشفى الفارابي - وجدة
ملحق سابق بالمركز الإستشفائي الحسن الثاني - فاس

ORDONNANCE

Nom : Stane

Oujda, le : 19/06/2023

Prénom : Dr. Wassim

PHARMACIE LES JARDINS
DE LAZARET
Dr. NASSIRI KHALIL
05 36 73 54 54

- 34,60x2 = 69,2 Lasilis 40 2fg
- 56,80 - Aldactone 10 2fg
- 37,00 - Rescoron 20 2fg
- 39,90 - Risperal 5 2fg
- 79,000 Biotin multivit
- 46,00 - Stimul 10 2fg

66090

PHARMACIE LES JARDINS
DE LAZARET
Dr. NASSIRI KHALIL
05 36 73 54 54

Dr. WASSIM M. EL RABBANI
CARDIOLOGUE
14, rue Al Abbas, 3^e étage - Oujda
05 36 70 31 54 - Oujda



081182156

عمارة المرابطين (مقابل مستشفى الفارابي) زاوية إدريس الأكبر وزنقة الرازي. الطابق الثالث رقم 5 (المصعد) - وجدة
Imm. Al Morabitine (en face Hôpital Al Farabi) Angle Bd Idriss Al Akbar et rue Arrazi, 3ème étage N°5 (Ascenseur) - Oujda

Tél.: 05 36 70 31 54 - GSM : 06 72 73 75 50 - INPE : 081182156